

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 janvier 2024

Date d'Affichage

06 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absents excusés et représentés : M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE, Mme Floriane VISART DE BOCARMÉ qui donne pouvoir à M. Raymond GIRARD.

Mme Laëtitia DUBOSCQ remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°01/03 : DEVENIR DE LA BERGERIE

Madame le Maire rappelle que Maître FRERE, notaire est intéressé pour installer son office notarial à la Bergerie. Une 1^{ère} proposition du notaire d'acheter la Bergerie pour un montant de 70 000 € sans parking a été refusée par le conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que deux agences immobilières ont fait parvenir à la commune une estimation du bâtiment évalué entre 100 000 et 120 000 €.

Une nouvelle proposition a été faite : 110 000 € avec le parking.

Deux conseillers ont été chargés de contacter Maître FRERE pour présenter la nouvelle proposition.

Le notaire souhaite acquérir le bâtiment pour 100 000 € net vendeur avec comme conditions la mise aux normes du système d'évacuation des eaux usées et l'autorisation d'aménager un accès à ladite parcelle par l'impasse de la chevalerie.

Un devis a été demandé pour séparer les eaux pluviales et les eaux usées. Celui-ci s'élève à 4 515 € HT soit 5 418 € TTC.

Au vu du montant du devis, plusieurs conseillers municipaux souhaitent vendre le bâtiment pour 100 000 € net vendeur avec comme unique condition l'autorisation d'aménager un accès à ladite parcelle par l'impasse de la chevalerie.

Madame le Maire propose de voter à bulletins secrets la vente du bâtiment 'La Bergerie' pour 100 000 € net vendeur avec comme unique condition l'autorisation d'aménager un accès à ladite parcelle par l'impasse de la chevalerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS :

- Vote une nouvelle proposition à faire à Maître FRERE pour l'acquisition de la Bergerie pour un montant de 100 000 € net vendeur avec comme unique condition

l'autorisation d'aménager un accès à ladite parcelle par l'impasse de la chevalerie.

- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier si le notaire accepte cette proposition.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

<p>Le secrétaire de séance Laëtitia DUBOSCQ</p>	<p>Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT</p>
	 